

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE SUPERVISEE

Présentation de la formation

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de 18 ans et plus inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée leur permettant d'acquérir davantage d'expérience concrète avant ou après un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire et a fortiori augmenter leur chance de réussite pour le prochain passage.

Déroulement de la formation

- Formation théorique (Réussite ETG)
- Formation Pratique (Réussite bilan des compétences après 20h minimum de conduite)
- Avec l'accompagnateur, **un rendez-vous préalable d'une durée minimum de 2 heures en voiture auto-école.**

L'enseignant dispense des conseils et un guide sera remis à l'accompagnateur. Ce rendez-vous préalable est obligatoire, que la conduite supervisée soit choisie dans le cadre de la formation initiale ou après un échec à l'examen pratique.

- Conduite Accompagnée

Au cours de cette phase de pratique de la conduite, l'élève doit changer régulièrement de chemin pour engranger le plus possible d'expérience sur le réseau national routier et autoroutier.

De même, il doit conduire dans des situations variées : par mauvais temps, le soir, en environnement urbain, rural ou sur autoroute afin de gagner en confiance et en maîtrise en toute situation.

L'accompagnateur

Seules conditions, l'accompagnateur doit :

- être titulaire du **permis B**, en cours de validité, depuis **au moins 5 ans consécutifs**
- ne **jamais avoir commis de délit routier** (alcool, grand excès de vitesse...)
- être **mentionné dans le contrat** signé avec l'école de conduite
- avoir obtenu **l'accord préalable de son assureur**

Il est possible d'avoir recours à plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.